

On a dépensé 90 millions de dollars pour l'expédition de denrées alimentaires. La fourniture d'urgence de l'aide alimentaire est souvent nécessaire pour soulager les victimes de la famine et aussi pour épargner aux pays bénéficiaires les nécessités d'employer le peu de devises étrangères dont ils disposent pour importer des denrées alimentaires. Dernièrement, on a consenti 2.5 millions de dollars au titre de l'aide alimentaire canadienne à des pays situés à la périphérie du Sahara aux prises avec une grande sécheresse. Il s'agit, toutefois, d'un expédient visant à aider telle ou telle collectivité à traverser une crise particulièrement difficile. On ne l'accorde que rarement, car lorsque l'aide alimentaire ne sert pas directement à combler les pénuries, elle peut faire baisser les prix agricoles et décourager les investissements et l'expansion dans les secteurs agricoles des économies en voie de développement.

Une autre portion considérable, soit 134 millions de dollars, est allée à l'aide multilatérale. Notre contribution aux organisations multilatérales se compose de subventions, de prêts ou d'avances de fonds à la Banque mondiale, à diverses banques de développement régionales et à diverses institutions spécialisées des Nations Unies.

L'une des initiatives les plus novatrices où le Canada ait joué un rôle dans l'application de la technologie aux problèmes des pays moins avancés a été l'établissement à Ottawa, en 1970, du Centre de recherches pour le développement international, institution nettement internationale financée par le Gouvernement canadien. Le CRDI a pour objectif d'aider les régions en voie de développement à définir leurs problèmes à leur façon pour ensuite créer les possibilités de recherches, former les compétences novatrices et établir les institutions nécessaires à la solution de ces problèmes. L'approche adoptée par le CRDI est d'aider les pays en voie de développement à choisir et à adapter les moyens techniques à leurs propres buts, qui ne correspondent pas toujours à ceux des pays occidentaux.

Permettez-moi de vous donner un exemple de ce que l'on entend par l'adaptation de la technologie aux besoins propres des bénéficiaires, dont les objectifs ne correspondent pas nécessairement à ceux des Occidentaux. Je prends l'exemple d'une subvention accordée il y a quelques semaines par le CRDI afin d'appuyer une étude portant sur le rôle, non pas des supermarchés, mais bien des colporteurs et des démarcheurs engagés dans la commercialisation et la distribution des produits agricoles dans six villes de la Malaisie, de l'Indonésie et des Philippines. Vous vous demandez sans doute si c'est là un projet valable? Voici comment il faut aborder la question. Un tiers peut-être de tous les biens et services passent par les colporteurs et les démarcheurs dans les villes asiatiques; néanmoins, le rôle de ces personnes dans le réseau de distribution des denrées alimentaires à partir des exploitations agricoles vers les villes n'est pas bien compris, et l'on comprend encore moins les effets sur ces personnes des règlements sur la santé, des exigences de la circulation et des restrictions fiscales.